

## COMPTE RENDU CGT du premier CHS CT 35

La séance plénière CHS CT 35 à compétence régionale s'est tenue à la direction régionale de l'INSEE à RENNES le 16 mars 2012. M Eric CRIGNON directeur régional de la douane en est le président.

La délégation CGT était composée de 9 membres : 5 militants de la DRFIP dont un expert, de 3 douaniers et d'un militant de l'INSEE. (voir coordonnées ci-dessous). La CGT a donné lecture de sa déclaration liminaire (ci-dessous). Cette liminaire insiste sur la continuité de l'instance et les nouveautés réglementaires qui vont s'appliquer et de ce fait modifier l'ensemble des travaux du CHS CT. Nous y rappelons d'une part, que de notre point de vue, ce sont les organisations du travail, les méthodes de management et les suppressions d'emplois qui génèrent de la souffrance au travail ; et que d'autre part que notre employeur a des obligations de résultat en matière de santé et sécurité au travail. Vous y trouverez également les principaux dossiers que nous souhaitons voir aborder.

### En réponse à la déclaration liminaire sur la cartographie et les spécificités de la douane :

**L'Assistant de Prévention de la Douane**, est actuellement en congé maternité, elle est remplacée temporairement par le secrétaire du service général de la Direction Régionale, ce dernier partira à la retraite début avril, et sera remplacé à une date non précisée.

**la cartographie douanière** : M. CRIGNON s'est engagé à la présenter au prochain CHSCT, elle comprend l'ensemble des 4 départements bretons.

**COMMENTAIRES CGT** : A propos de la cartographie, les difficultés sont déjà identifiées , l'assistant de prévention devra gérer tous les bureaux et les brigades répartis sur la région. Les médecins de prévention continueront de suivre les agents dans leur département, et devront faire remonter les observations et les problèmes par l'intermédiaire d'un coordinateur.

A propos de l'assistant de prévention : compte tenu du rôle prépondérant de l'assistant de prévention, en particulier pour le DUERP, Il nous aurait semblé plus judicieux, de faire assurer son intérim par une personne désignée et formée pour la durée de l'absence prévisible de MME HEUDE-SAUDRAIS. La direction concernée va devoir s'organiser rapidement compte tenu des effets de la création du CHS CT dans sa version nouvelle.

### Lettres de missions :

Les directions présentes à savoir l'INSEE représentée par son directeur régional M GUILLEMET, la DRFIP représentée par M ZOLLER et MME SOUDAIN et la DOUANE par M CRIGNON sont sollicitées pour présenter une lettre de mission pour chacun de leurs assistants de prévention.

### Election du secrétaire du CHS CT :

Pour un mandat de 3 ans, un seul candidat, Thierry LE GOAZIOU (CGT), élu à l'unanimité du vote des organisations syndicales. Son rôle consiste en « l'impulsion et le suivi des travaux du CHS CT » Il intervient sur l'élaboration de l'ordre du jour, le suivi des décisions, le procès verbal... **COMMENTAIRES CGT** : il s'agit là d'une avancée...à construire

## **Note d'orientation 2012 :**

Il s'agit de la feuille de route pour l'installation du CHS CT, le secrétaire bien que défini dans son rôle, devra trouver sa place au côté des autres membres, que ce soient l'animateur, le président et les OS . Dans cette nouvelle instances seuls les représentants des OS ont le droit de vote.

La formation des membres de CHS CT sera dispensée au deuxième semestre 2012.

Des précisions sont apportées sur les liens et l'interaction entre les CHS CT et les CT en particulier pour les travaux importants.

## **Organisation du CHS CT 35:**

Constitution d'un groupe de travail méthodologie, organisation, circulation de l'information qui sera activé rapidement.

Nous avons également décidé de tenir des GROUPES DE TRAVAIL (GT) entre chaque séance plénière. Un calendrier prévisionnel des visites de sites par une délégation de membres du CHS CT sera à fixer.

4 réunions CHS CT : Le calendrier prévisionnel 2012 des CHS CT validé est le suivant : avril, juin, fin septembre, fin novembre.

## **Présentation du plan ministériel pluriannuel Santé Sécurité Conditions de travail 2012-2014.**

**COMMENTAIRES CGT:** les axes de travail proposés par le ministère peuvent paraître intéressants, mais les moyens d'action sont largement insuffisants et surtout inadaptés aux enjeux.

En matière de prévention des risques psychosociaux, les actions proposées par le plan se situent dans l'accompagnement des réformes pour les agents plutôt que dans le but d'éradiquer les causes des dysfonctionnements dans l'organisation du travail.

## **Budget/Crédits :**

Le budget alloué pour l'exercice 2012 est de 296.951 € soit 125,21 € pour chacun des 2.523 agents des finances concernés par le périmètre du CHS CT 35.

**COMMENTAIRES CGT :** La gestion 2011 via le logiciel CHORUS a été rendue « calamiteuse » en particulier pour le suivi de la facturation. Nous aurons les détails du budget lors du prochain CHS CT. Les directions nous assurent d'une plus grande vigilance et d'une meilleure organisation sur ce point pour l'exercice 2012.

Les OS ont donné leur accord pour le financement d'une formation des agents en poste dans les services d'accueil, dans le cadre de la prévention des risques professionnels. L'intitulé : gestion des situations difficiles. Des collègues sont déjà inscrits pour les premières sessions prévues en avril 2012

**COMMENTAIRES CGT :** Nous avons fait remarquer aux administrations présentes que cette formation devrait être intégrée aux programmes de formation professionnelle au même titre que les formations techniques . De plus, une prise en charge au niveau national ferait bénéficier la formation de la logistique et des moyens des différentes directions générales.

## **POINTS DIVERS :**

- Les dossiers « douane » en cours dans les anciens CHS DI départementaux seront centralisés en CHSCT 35 (sauf pour les marins qui dépendent de CHS spéciaux). Ainsi, Les suites de la visite de l'inspection du travail à la BSI de St Briec seront du ressort du CHS CT 35. Lors de leur visite, les inspecteurs du travail se sont entretenus avec le Directeur des Douanes et ils ont reçu les agents restructurés et les OS.

Rappel historique : suite à la suppression de la brigade de Lannion et au déplacement de ses agents vers St Briec, sans aucun dispositif d'accompagnement, l'inspection du travail a été saisie par le CHS 22, au motif d'un désaccord persistant.

- L'aménagement du Bureau de Rennes dans les locaux de la Direction Régionale a été évoqué. Les membres du CHS DI 35 avaient été invités à suivre l'étude ergonomique dans ces différentes étapes, pendant son déroulement.

Après débat, le CHS CT a décidé que le rapport final des ergonomes serait examiné en Groupe de Travail et le projet d'aménagement en assemblée plénière.

## **DECLARATION LIMINAIRE CGT**

*« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les chefs de services, L'instance réunit aujourd'hui, se situe dans la continuité du CHS DI 35, nous étions quelques unes et quelques uns à y participer.*

*Nous ne partons pas de zéro, des dossiers sont en cours et des pratiques sont définies.*

*Pour notre part, nous nous inscrivons dans cette continuité et souhaitons évoquer ici les nouveautés réglementaires qui dorénavant guideront nos travaux et préciser des axes de travail pour lesquels nous serons particulièrement attentifs.*

*Il nous faudra par exemple définir le positionnement du secrétaire du CHS CT, s'organiser pour les enquêtes à mener en cas d'accident, prévoir des visites dans les services, faire le lien avec les CT et organiser le suivi des avis et délibérations, recenser les consultations obligatoires de l'instance, bref travailler sur l'organisation de notre instance ...La note d'orientation présentée nous y invite.*

*Il nous faudra également nous familiariser avec les nouvelles appellations des acteurs de préventions : ISST Inspecteurs Santé Sécurité au travail, AP assistants de prévention qui seront dotés d'une lettre de mission tout comme les Médecins de prévention MP.*

*Il nous faudra également être organiser pour appréhender la notion des travaux importants et son dispositif.*

*Le CHS CT que nous constituons aujourd'hui se voit attribué des droits nouveaux, mais aussi de compétences nouvelles. En particulier, la notion et la définition des « conditions de travail » précisée par la circulaire DGAFP du 9 août 2011 que nous aborderons avec intérêt et détermination pour améliorer la prévention des risques.*

*Autre nouveauté qui fait sujet, la cartographie des CHS CT illustrée pour notre instance par le rattachement des agents des douanes des départements 35, 22, 29 et 56 au CHS CT de région.*

*Nous vous rappelons le vœu présenté en intersyndicale et exprimé par le CHS DI 35 à ce sujet : à savoir le rattachement de chaque agent des finances à un CHS CT de proximité départemental ; revendication qui reste pour nous d'actualité.*

*Concernant les agents douaniers, pouvez-vous d'ores et déjà nous préciser les modalités qui leur seront appliquées en matière de médecine de prévention, d'ISST, et de positionnement des assistants de prévention ?*

*Dans nos administrations les réformes se succèdent sans cesse. La RGPP impose des suppressions d'emploi récurrentes. Les méthodes de management cassent les collectifs de travail et instillent l'individualisme. les agents en souffrent, les risques psychosociaux*

**explosent. Ce constat est partagé par les différents acteurs de la prévention et corroborés par les différents DUERP qui nous sont présentés pour avis.**

**Il est urgent d'agir pour mettre un terme à cet engrenage et mettre en œuvre une réelle politique de prévention. La prévention des risques psychosociaux doit être une priorité. Nous vous rappelons d'une part l'obligation de résultat faite à l'employeur en matière de résultat sur la santé et la sécurité au travail des personnels.**

**Et d'autre part, les principes de prévention issues du code du travail à l'article L.4121-2 dont la premier alinéa indique, « éviter les risques », le quatrième « adapter le travail à l'homme.. », le huitième « prendre des mesures de protection collective en leur donnant priorité sur les mesures de protection individuelle ».S'agissant des autres alinéas nous auront l'occasion d'en débattre au cours de nos travaux.**

**Après la prévention des RPS, nous souhaitons évoquer maintenant des dossiers en cours pour lesquels nous serons particulièrement attentifs pour nos travaux à venir :**

- **L'amiante avec la mise à jour des DTA et la mise en place de la signalétique et le suivi médical des agents exposés.**
- **Le suivi et l'information du CHS CT pour les accidents de travail et leurs suites.**
- **L'accessibilité des locaux pour les PMR, par exemple le poste de Saint Méen le Grand qui cumule par ailleurs des difficultés pouvant relever de notre instance.**
- **Les points de consultations pour les visites médicales.**
- **La circulaire sur la conduite à tenir en cas d'événements graves.**

**Nous soutenons bien évidemment le programme de prévention du CHS DI 35 auquel nous avons contribué et nous n'éluderons aucun des autres projets en cours.**

**S'agissant de la future organisation de nos travaux, issue des nouveautés réglementaires, le nombre de séances, la tenue de groupe de travail, suivi des décisions etc... nous nous inscrirons dans le débat en y incluant des propositions, dans la perspective de l'unité la plus large possible. »**

### **Contacts militants CGT au CHS CT 35**

<b>Eliane CHALOIS</b> titulaire	<b>Finances publiques</b>	<b>Rennes Turgot</b>	<b>02 99 65 98 22</b>
<b>Didier FEBRER</b> suppléant	<b>Finances publiques</b>	<b>Rennes Magenta</b>	<b>02 99 29 36 10</b>
<b>Thierry LE GOAZIOU</b> titulaire	<b>Finances publiques</b>	<b>Rennes Magenta</b>	<b>02 99 29 36 12</b>
<b>Ronan GUIDEL</b> suppléant	<b>Finances publiques</b>	<b>Rennes Magenta</b>	<b>02 99 29 27 90</b>
<b>Michèle MOTEL</b> Experte	<b>Finances publiques</b>	<b>Redon</b>	<b>02 99 71 66 40</b>
<b>Patrick HELLEUX</b> titulaire	<b>Insee</b>	<b>Rennes DR</b>	<b>02 99 29 33 69</b>
<b>Stéphane MALRY</b> suppléant	<b>Douane</b>	<b>Saint Malo BSE</b>	<b>02 99 40 14 59</b>
<b>Corinne NORMANT</b> titulaire	<b>Douane</b>	<b>Saint Briec BSE</b>	<b>02 96 74 75 32</b>
<b>Michel SANSONETTI</b> suppléant	<b>Douane</b>	<b>Saint Malo BSE</b>	<b>02 99 40 14 59</b>